

Questions and Answers #3

(Le français suit la version anglaise)

Question 1

We understand that the security requirement for the personnel must be met before contract award (page 45 of the RFP document). Please confirm that our understanding is correct.

Answer 1

Before contract award, the conditions of *Part 7, Security Requirements*, must be met. Canada will not delay contract award to allow bidders time to obtain the required clearance.

-END-

Questions et Réponse #3

Question 1

Nous comprenons que l'exigence de sécurité pour le personnel doit être respectée avant l'attribution du contrat (page 50 du document d'appel d'offres). S'il vous plaît confirmer que notre interprétation est correcte.

Réponse 3

Avant l'attribution du contrat, les conditions de la *partie 7, Exigences relatives à la sécurité*, doivent être respectées. Canada ne reportera pas la date d'adjudication du contrat pour permettre aux soumissionnaires le temps nécessaire pour obtenir les autorisations de sécurité requises.

- Fin-